



SRC POITOU-CHARENTES



Association Départementale  
pour l'Aménagement  
des Structures des  
Exploitations Agricoles



# POINT INFO CULTURES MARINES ET PÊCHE

## RAPPORT D'ACTIVITE 2009

# POINT INFO CULTURES MARINES

## PREMIERE PARTIE

Cette première partie sert de préalable à la présentation des résultats de chaque année. En rappelant le contexte et les objectifs de la structure mise en place elle propose une grille de lecture des résultats qui seront présentés dans une seconde partie intitulée :

« RESULTATS D'ACTIVITE DE L'ANNÉE »

Une comparaison plus aisée pourra ainsi être faite entre les chiffres des différentes années permettant de mieux appréhender l'évolution de la filière.

### DESCRIPTION DU SYSTEME MIS EN PLACE PAR LA SRC. LES MISSIONS CONFIEES AU POINT INFO CULTURES MARINES

#### HISTORIQUE :

Préoccupée par le devenir de la profession, la SRC en lien avec le CNASEA représenté par l'ADASEA, avec les AFFAIRES MARITIMES, Le LYCEE DE LA MER et le CFPPA de Bourcefranc a lancé une étude pour en analyser les réalités.

Suite au diagnostic de territoire réalisé en 97/98 sur le Bassin de Marennes-Oléron les observations suivantes ont pu être faites sur la situation de la filière :

- 500 exploitants sur 1.200 ont plus de 50 ans
- Les exploitants ont peu d'enfants et ces derniers quittent la profession
- 80 à 90 exploitants cessent leur activité chaque année
- 73 % des entreprises à transmettre sont viables
- 1 exploitant sur 2 n'a pas de successeur
- Les 20 à 25 installations annuelles ne suffisent pas pour renouveler la profession

A partir de ces constats, la profession par la voix de la SRC et avec l'appui des AFFAIRES MARITIMES et des collectivités territoriales (CPER) a décidé la mise en place d'un outil dont l'objectif essentiel est de promouvoir le métier et de faciliter la transmission des exploitations inter générations sur le Littoral et agir ainsi pour le maintien du tissu socio-économique et l'aménagement du territoire.

### L'outil mis en place le 08/10/2001 : LE POINT INFO CULTURES MARINES

## Les modalités de fonctionnement

### Le Lieu d'accueil

*Choix du site pour le local :*

***Le choix s'est arrêté sur un bureau situé au sein de l'administration des Affaires Maritimes de Marennes.***

***La proximité du service des « cultures marines » assurant, entre autre, les transferts de Concessions a été la principale raison de ce choix ; les 2 services travailleront en étroite collaboration.***

Les horaires d'ouverture :

Une permanence est assurée pendant les mortes eaux (coefficient<70) aux horaires correspondants à ceux des Affaires Maritimes (9h-16h30).

Un seul N° de Téléphone 05 46 85 69 47

### Les missions

#### ▪ **Auprès des (futurs) professionnels**

A la disposition des professionnels, le POINT INFO reçoit ceux qui le souhaitent pour :

- Information

Une soixantaine de fiches sont disponibles sur différents sujets liés à l'activité professionnelle (Aspects fiscaux, sociaux, juridiques, structurels (dpm), navigation, accès aux aides....) ; régulièrement mises à jour en lien avec les différents organismes émetteurs, elles servent de base à une réflexion plus organisée.

- Gestion du RDI (Répertoire Départ – Installation) :

Les OFFRES et les DEMANDES sont régulièrement collectées auprès de ceux qui veulent céder leur entreprise ou s'installer dans le métier.

Ces candidatures sont gérées au sein d'un Répertoire puis analysées quantitativement et qualitativement. Des mises en relation sont organisées à la demande des uns ou des autres et un diagnostic économique peut être proposé.

- Gestion et suivi des Installations.

L'accueil des Jeunes passe d'abord et avant tout par une explication des rouages qui permettent d'accéder à cette profession dont les portes ne sont pas toujours faciles à ouvrir. Une fois ces portes ouvertes, une vision la plus claire possible de l'horizon et des chemins à emprunter doit être proposée. Les professionnels et les collectivités se mobilisent de manière de plus en plus affirmée autour de ce thème prioritaire.

Ainsi, **une commission de professionnels avertis** (Commission de Préparation et de suivi de l'Installation) est à la disposition des Jeunes pour jauger avec eux de la faisabilité de leur projet, de sa viabilité et de sa stabilité dans le temps. La notion de durabilité (intégration de l'entreprise dans son

environnement socio-économique dans le respect des règles environnementales) est le critère majeur mis en avant pour jauger de la qualité des installations.

## ▪ **Les interventions extérieures :**

Ces Interventions s'articulent autour de trois pôles :

- La Formation
- La Communication
- Le suivi technique et réglementaire

### • **La Formation :**

Même si le sujet reste débattu, il est aujourd'hui majoritairement reconnu que l'évolution de la profession passe par une formation adaptée.

La palette des formations professionnelles est suffisamment large pour que chaque Jeune puisse trouver la voie qui lui convient le mieux :

CAPMC, BEPMC, BAC PRO, et BTS aquacole pour les formations initiales classiques. La voie Universitaire peut aussi être empruntée pour obtenir une licence universitaire professionnelle (LUP AGDE créé en 2006/2007).

240h, BPAM, BPREA pour les formations adultes.

Et, depuis l'année 2003, la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) vient compléter cet arsenal.

L'intervention du POINT INFO dans le cadre de ces formations est l'occasion de préciser aux Jeunes leur rôle dans les enjeux concernant l'Aménagement du territoire et l'accompagnement financier que l'Etat est prêt à leur assurer.

Rappelons que la procédure de VAE (Validation des Acquis et des Expériences) dont l'application peut être mise en œuvre depuis l'année 2003 permettra à certains dont le professionnalisme est reconnu d'obtenir, parfois directement, un diplôme suffisant pour accéder à la profession et aux aides d'état prévues à cet effet.

### • La Communication :

Faire connaître le métier de manière structurée et positive nécessite une harmonisation des discours tenus par les uns et les autres.

La participation du POINT INFO aux différentes manifestations liées à cet objectif est une des priorités identifiées par les professionnels.

Les interventions les plus diverses sont ainsi organisées régulièrement tout au long de l'année complétées par la rédaction d'articles de presse, la participation à différents reportages, aux différentes vitrines de la filière.

### • L'accompagnement des Jeunes :

#### La commission de préparation et de suivi des Jeunes.

Le système, mis en place par les professionnels depuis l'année 2001 et dont le POINT INFO est « la courroie » de transmission, a pour objet d'aider la génération montante à prendre le meilleur départ possible.

Il s'adresse prioritairement aux Jeunes qui s'installent hors du cadre familial :

Reprise globale d'une affaire ou installation progressive, création d'une entreprise, le projet peut être soumis, à la demande du jeune, à un groupe de professionnels aguerris (réunit en commission en présence des Affaires Maritimes) qui en jaugera la faisabilité technique et économique ou prodiguera les conseils les plus opportuns.

Les candidats à l'entrée dans la profession sont favorables à cette procédure qui leur offre un espace où sera jaugée la crédibilité de leur Installation.

▪ ***Le point Info et les métiers de la pêche :***

Solliciter par la SIAC en 2008, le point info s'est ouvert au monde de la pêche.

Il a été pratiqué un recensement des activités en lien avec l'ensemble des organisations de pêcheurs.

En 2008, le Point Info a aidé à la gestion des contrats bleus pris en charge par l'ADASEA par convention avec la SIAC.

Cette convention a pris fin le 30/06/2009.

Depuis cette date et afin de ne pas créer de rupture dans le suivi de ces dossiers « contrats bleus » le Point Info a pris en charge la gestion administrative locale de la procédure en accord avec les OP, les groupements de gestion et le F2DP (organisme porteur des contrats pour le Poitou-Charentes).

En lien avec les Affaires Maritimes, le recensement de la flotte de pêche et son évolution seront mesurés par la mise en place d'un observatoire qui fera état des entrées, des sorties et des transmissions de navires.

Ces mouvements seront le reflet de l'évolution de la filière et de son devenir.

Ces chiffres seront mis en perspective avec les grands objectifs de la politique Européenne de la pêche et, notamment, la gestion des quotas.

## DEUXIEME PARTIE

### LE RAPPORT D'ACTIVITE

Les résultats de l'activité de chaque année sont présentés selon le plan suivant :

#### **I. L'accueil au bureau de Marennes :**

- 1 Nombre et objets des entretiens
- 2 Le Répertoire (RDI) :
  - ✓ Les Cédants
    - Aspects quantitatifs
    - Aspects qualitatifs
  - ✓ Les Porteurs de projet
    - Origines et caractéristiques
  - ✓ Les Finalisations de l'année
    - Les parrainages
    - La transmission progressive (des exemples à suivre)
  - ✓ L'accompagnement collectif de la transmission/installation
- 3 Les mouvements dans la profession *conchylicole* : *observatoire* (actualisation 2009):
  - ✓ Les entrants et les sortants
  - ✓ Les exploitations conchylicoles du littoral charentais
  - ✓ Les Installations aidées
  - ✓ La conchyliculture au féminin
- 4 Le point Info et les métiers de la pêche :
  - ✓ Recensement des métiers et des bateaux
  - ✓ La transmission dans les métiers de la pêche
  - ✓ Les contrats bleus en 2009

#### **II. Les interventions extérieures :**

1. La formation
2. Les journées évènementielles

#### **III. La réglementation et ses évolutions :**

1. L' instrument financier européen : le FEP
2. La modification du décret « cultures marines »
3. L'adaptation du décret « installation des jeunes » aux cultures marines

### Bilan et perspectives

1. Bilan de l'année 2009
2. Les perspectives

### Devenir du Point Info en 2010

De manière assez similaire à 2008, l'activité en 2009 du point info se sera étalée sur **173** jours dont **95** jours de permanences dans les locaux des Affaires maritimes à Marennes et **78** jours en extérieur au service des exploitants conchylicoles et des pêcheurs ou de leur filière.

### **I L'accueil au bureau de Marennes :**

#### **1. Nombre et objets des entretiens :**

Le nombre de personnes reçues à la permanence de Marennes reste stable avec environ **150** entretiens sur les différents sujets dont :

- 33 % sur le thème de l'installation ayant donné lieu à l'inscription de **19** candidats au répertoire RDI dont 3 ont déjà concrétisés en partie leur projet mais 2 l'ont abandonnés suite aux évènements de l'été.
- 39 % sur le thème de la transmission avec l'inscription de **7** offres d'exploitation au répertoire RDI.
- 28 % sur différentes questions touchant notamment à l'information juridique, fiscale, sociale et aux sujets touchant à la gestion des contrats bleus à la pêche.

La transmission - Installation reste toujours le thème privilégié puisqu'elle concerne **72 %** des entretiens; le point info est aujourd'hui bien identifié comme étant l'interlocuteur privilégié pour l'information et l'orientation des projets de cession - reprise ou de création présentés par les cédants et les repreneurs ou créateurs. Un renouvellement régulier de la communication sur ces thèmes est à prévoir par le biais de l'organe de la SRC l'écho des cabanes.

#### **2. Le répertoire : (RDI)**

##### **✓ Les cédants (9):**

Rappelons que chaque offre faite par les cédants fait l'objet d'une analyse détaillée sous forme de fiches reprenant les caractéristiques principales de l'exploitation. Le prix demandé est laissé à l'appréciation du cédant à qui l'on propose une technique d'approche laissant une large place à l'aspect économique (rentabilité...) de l'exploitation.

Les Offres sont consultables librement sur le site du CNASEA :  
([www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)).

Le nombre d'offres de reprise globale faites par les exploitants reste encore trop faible. Les exploitations proposées en 2009 sont de petites structures familiales peu coûteuses avec une activité de ventes directes assurant une rentabilité correcte à l'unité économique. Des mises en relation avec de jeunes repreneurs ont été initiées en 2009.

La mobilisation des cédants sur le devenir de leur entreprise reste insuffisante.

Les professionnels, très préoccupés par l'évolution des mortalités des huîtres juvéniles sur les années 2008 et 2009, ne se sont pas mobilisés sur l'aspect transmission de leur entreprise. La mise en place initiée en 2008 des correspondants locaux chargés de repérer les exploitations disponibles a été inopérante en 2009. Ils seront à nouveau sollicités en 2010.

Les caractéristiques de ces offres sont présentées dans le tableau qui suit :

**TABLEAU No 1 :**  
**LES OFFRES 2009**  
**9 OFFRES SUPPLEMENTAIRES**

NATURE DE L'OFFRE	Nombre	Prix moyen €
<b>Expl globale en Activité</b>	<b>4</b>	<b>76 250</b>
Dont Elev.Expédit.	Dont 4	76 250
<b>Expl. partielle sans Activité</b>	<b>5</b>	<b>105 000</b>
Dont Etab. + claires	Dont 2	250 000
Etablissement seul	1	20 000
Etablissement location	1	550
Concessions seules	1	20 300

LE RDI disposait au 31/12/2008 de 40 exploitations disponibles dont seulement 36 étaient encore en activité.

Les mouvements enregistrés pendant l'année 2009 nous donnent le bilan suivant :

Exploitations disponibles au 31/12/2008	= 40
Inscriptions 2009	= 9
Sorties 2009	= 9
Exploitations disponibles au 31/12/2009	= 40

Sur les 40 structures disponibles, 29 sont encore en activité.

- Analyse des 9 exploitations sorties du répertoire en 2009 :

-6 ont donné lieu à un démantèlement avec transmission des concessions à divers professionnels.

Les établissements ont eu diverses destinations dont:

- 3 n'ont pas trouvé preneur
- 3 ont été transmis dans la profession à des éleveurs
- 3 ont donné lieu à une reprise globale avec un accompagnement de l'Etat:
  - 1 par reprise de parts sociales d'un associé sortant après un parrainage
  - 2 par reprise globale de l'exploitation par des jeunes ayant accès aux aides à l'installation

- Analyse des 29 exploitations disponibles :

Parmi ces exploitations disponibles, dont la moitié ont une antériorité d'inscription au répertoire de plus de 5 ans, la dimension et la valeur sont souvent les freins à une transmission globale. C'est l'effort de transmission progressive (location, prêt vendeurs, sociétés...) qui permet le passage de relais entre le cédant et le repreneur dans de bonnes conditions. Cette opération nécessite une mobilisation forte et suffisamment précoce de celui qui envisage de céder son exploitation (surtout si le capital à céder est

important). Le manque de vocations et les difficultés actuelles de la filière (mortalités – prix de vente...) restent évidemment les éléments défavorables à une transmission dans des délais limités. Sur les exploitations de dimension familiale inscrite récemment (2008 ou 2009), 5 contacts sérieux sont engagés ; un parrainage devrait débiter dès le début de l'année 2010 sur l'une d'entre elles. Un parrainage débuté en 2009 devrait mener à la transmission de l'entreprise dans le courant de l'année 2010.

✓ **Les porteurs de projet : (22) (voir tableau N°2)**

Les demandes inscrites au répertoire ont été plus nombreuses en 2009 avec **22** candidats à la reprise ou à la création d'une activité dans la filière. (Tableau 2)

Ces demandes, si elles émanent toujours majoritairement de candidats ayant suivi une formation initiale liée à l'aquaculture (12/22), sont aussi émises pour 6 d'entre elles par des porteurs de projet attirés par le milieu professionnel et l'image qu'ils en ont à priori ; pour ceux-là l'accueil qu'ils reçoivent des professionnels est primordial.

Les conditions de reprise et l'accompagnement (société, parrainage, location...) proposés par les exploitants sécurisent le porteur de projet. Celui-ci, même sans expérience, est alors prêt à se lancer dans la reprise globale d'une entreprise.(voir finalisation 2009).

**TABLEAU N°2**

**Les DEMANDES**  
**22 INSCRIPTIONS AU RDI**

NATURE DE LA DEMANDE	Nombre	Origine	Nombre
Exploit.Globale Elevage-Exp	<b>12</b>	Reconversion prof. Avec K (+40 ans)	<b>1</b>
		Reconversion ANPE (+40 ans)	<b>1</b>
		Formation aquacole sans expérience	<b>10</b>
Etabl. + claires + marchés	<b>4</b>	Salarié Ostréicole	3
		Ni formation ni expérience (échec)	1
<b>Créations :</b> Création Production algues Création élevage.(Etabl + Marais)	<b>6</b>	Formations aquacoles sans expérience	4
			Formations aquacoles + expérience
		1 5	

✓ **Les finalisations de l'année 2009 :**

La transmission des entreprises conchylicoles reste une préoccupation importante des professionnels ; la mise en place d'une progressivité dans cette procédure reste une des solutions à privilégier. La qualité des entreprises inscrites au répertoire ainsi que le souhait des cédants commencent à être en phase avec cette solution.

Cédant et repreneur sont mis en relation pour entamer ensemble une première étape qui passe par la mise en place d'un parrainage ou d'un salariat. Cette étape préalable est une des conditions favorables à la réussite du projet de transfert.

Quatre installations hors cadre familial ont été accompagnées par le Point Info.

- 2 projets ont été créateurs d'exploitations :
  - L'un a construit son projet en reprenant un établissement disponible en inactivité inscrit dans le répertoire qu'il a mis aux normes sanitaires ; la reprise de bons parcs d'élevages est venue compléter son projet au moindre coût.  
Le coût de l'installation a été limité à 105 000 €
  - Le second a pu être construit à partir de bons parcs à l'affichage et attribués gratuitement ; cette opportunité a permis de construire un outil cohérent pour 36 000 €
- 2 autres projets ont été la suite :
  - pour l'un, d'un parrainage puis de l'insertion dans une société  
Suite au parrainage, le jeune a repris dans un premier temps 20% du capital social et des concessions maritimes lui permettant de devenir professionnel « chef d'exploitation » pour un investissement limité à 64 000 €  
La reprise progressive dans le temps du reste du capital s'étalera sur une durée de 5 ans.
  - pour le second la reprise globale d'une entreprise avec accompagnement du cédant sur un an sécurise l'investissement limité à 100 000 €

Ainsi, les projets décrits ci-dessus qui émanent pour 2 d'entre eux d'une démarche volontariste du cédant aboutissent à des installations qui se réalisent dans de bonnes conditions de viabilité.

### ✓ **L'accompagnement collectif de la transmission/installation :**

La mise en place, initiée en 2008, de correspondants locaux chargés de repérer les exploitations viables n'a pu être productive en 2009. La mortalité insistante des huîtres juvéniles est devenue la priorité absolue des professionnels. En espérant que ces phénomènes s'atténuent, une nouvelle mobilisation des correspondants sera sollicitée sur le thème du devenir des entreprises.

## **3. Les Mouvements dans la Profession**

### **L'Observatoire des exploitations conchyloles**

Chaque année l'actualisation de la base informatique issue de l'observatoire des entreprises nous permet de visualiser l'évolution de la filière conchylicole au travers des mouvements de marins et des exploitations du secteur.

Les tableaux qui suivent nous aident à mettre en valeur les tendances observées sur les dernières années.

Les deux tableaux (3 et 4) qui suivent nous présentent les mouvements des professionnels de la filière sur l'ensemble du Littoral Charentais actualisés sur l'année 2009.

✓ Les entrées-sorties de 2001 à 2009

**TABLEAU No 3** (DPI = Dimension de première installation. D min R= Dim minimum de référence)

<b>ENTREES-SORTIES DE CONCESSIONNAIRES</b> <b>DE 2001 A 2009 sur le BASSIN DE MARENNES-OLERON</b>								
ANNEES	1ères INSTALLATIONS						DEPARTS	SOLDES
	D.P.I.	D. Min. R.	de 1 à 2 ha	+ de 2 ha	MARAIS	TOTAL		
2001	4	5	2	5		16	63	-47
2002	8	3	6	3		20	98	-78
2003	8	4	8	3		23	73	-50
2004	9	3	4	10		26	52	-26
2005	0	3	2	6		11	40	-29
2006	3	4	3			10	37	-27
2007	3	1	2	1		7	41	-34
2008	4		2	2	4	12	31	-19
2009	2		2	3		7	58	-51
<b>TOTAUX</b>	<b>41</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>4</b>	<b>132</b>	<b>493</b>	<b>-361</b>

\* Non marins exclusivement détenteurs de marais

**TABLEAU No 4** (DPI = Dimension de première installation. D min R= Dim minimum de référence)

<b>ENTREES-SORTIES DE CONCESSIONNAIRES</b> <b>DE 2001 A 2009 sur le BASSIN DE LA ROCHELLE**</b>							
ANNEES	1ères INSTALLATIONS					DEPARTS	SOLDES
	D.P.I.	D. Min. R.	de 1 à 2 ha	+ de 2 ha	TOTAL		
2001	1	6	1	1	9	33	-24
2002	0	4	1	0	5	41	-36
2003	1	3	4	0	8	33	-25
2004	7	6	1	0	14	25	-11
2005	4	4	1	0	9	29	-20
2006	2	0	1	4	7	22	-15
2007	0	0	2	0	2	8	-6
2008	1	0	2		3	12	-9
2009	3	3	3	1	10	15	-5
<b>TOTAUX</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>57</b>	<b>218</b>	<b>-151</b>

\*\* : certains demandeurs et certains cédants ont des concessions et leur siège social dans d'autres quartiers.

Ces résultats, issus des données des AFFAIRES MARITIMES, doivent être regardés **en terme de tendance générale**.

Si le nombre de marins radiés du fichier concessionnaires (CM1) de La Rochelle ou Marennes-Oléron est fiable, il ne représente pas le nombre d'entreprises qui disparaît mais le nombre de substitutions totales sur les concessions maritimes de ces deux quartiers; on y trouve notamment les cessions entre conjoint, entre père et fils, d'une « codétention » familiale à une société d'exploitation familiale, et les cessions totales des concessions détenues par des marins ayant leur siège et d'autres concessions ailleurs.

Les concessions cédées par les 73 professionnels « sortants » (cumul Marennes et La Rochelle) ont donné lieu aux opérations suivantes :

- 6 reprises globales par des tiers qui se sont installés ou agrandis
- 13 transmissions père/fils ou aux coassociés de leur société
- 5 consistent en une réduction de codétention père/fils ou entre conjoints
- 49 clôturent un démantèlement déjà entamé les années antérieures.

Le démantèlement des concessions avant la cessation d'activité reste donc largement majoritaire (67% des cessions)

La mise en place d'un observatoire des entreprises suite à l'étude réalisée par l'ADASEA en lien avec les Affaires Maritimes et la SRC nous permet aujourd'hui de connaître, avec une bonne précision, le nombre d'entreprises réellement actives sur le littoral charentais (voir ci-dessous).

✓ **Les exploitations conchyliques du Littoral Charentais**

La mise à jour régulière du « compteur » des entreprises conchyliques de Charente-Maritime mis en place en 2005 (étude AGLIA – SRC – Affaires Maritimes – ADASEA) nous permet de présenter les chiffres actualisés dans les deux tableaux qui suivent pour 2009 :

**Sur le BASSIN DE MARENNES**

***Les entreprises à caractère individuel***

*(Rappel : Afin d'identifier au mieux les entreprises considérées comme entités économiques, il a été opéré une approche structurelle à partir des surfaces mises en valeur tant sur le DPM que sur propriété privée : en référence au Schéma des structures, n'ont été retenues que les exploitations bénéficiant de plus de 70ares de concessions ostréicoles (ou 700m mytilicoles) et pour les éleveurs en marais de plus de 1HA en eau.)*

**Les entreprises individuelles sur le Quartier de MARENNES en 2009**

CM1 = ce fichier réunit les détenteurs de parcelles sur le DPM.

On trouve ici toutes les parcelles en mer (parcs ostréicoles ou mytilicoles) et les marais situés sur le DPM.

CM2 = ce fichier réunit les utilisateurs de prises d'eau sur Propriété privée.

On y trouve les détenteurs d'établissements et de marais

**Tableau No 6**  
***Les entreprises individuelles et sociétaires en 2009 (quartier de MN-IO)***

	sans N° sanitaire				avec N° sanitaire				
Age	CM1	CM2	CM1/CM2	ss total	CM1	CM2	CM1/CM2	ss total	TOTAL
moins 50 ans	67	5	37	109	55	12	160	227	336
de 50 à 55 ans	20	1	22	43	20	1	42	63	106
plus de 55 ans	17	8	6	31	9	8	20	37	68
TOTAL Individuel	104	14	65	183	84	21	222	327	510
nb sociétés	6	6	4	16	71	54	79	204	220
nb total entreprises	110	20	69	199	155	75	301	531	730

34% des individuels ont plus de 50 ans

Ce décompte nous permet de constater une nouvelle diminution (-52) du nombre d'exploitations individuelles qui cette année est descendue à 510 (562 en 2008)

Sur ces 510 exploitations individuelles, **25 ont une production mytilicole** significative (700 m dont 9 sont mytiliculteurs purs).

La diminution du nombre d'entreprises individuelles a touché de manière identique l'ensemble des classes d'âges (Moyenne – 9%). La diminution du nombre d'exploitants individuels de moins de 50 ans continue à la cadence régulière de 9% par an depuis 2006 (date de création de l'observatoire).

**Les entreprises à caractère sociétaire :**

On dénombre 220 entreprises à caractère sociétaire dont 16 se consacrent exclusivement à l'élevage et 204 à l'expédition.

Ce nombre en hausse de 35 unités est passé de 185 à 220 ; les sociétés représentent aujourd'hui 30% du total des entreprises conchylicoles de Marennes-Oléron.

**AU TOTAL SUR LE QUARTIER DE MARENNES EN 2009**

Pour le Bassin de Marennes le nombre total d'entreprises s'établit à :

**730** (510+220) entreprises conchylicoles.

**(Soit une diminution globale de 17 Entreprises par rapport à 2008)**

**Sur le BASSIN DE LA ROCHELLE**

***Les entreprises sur le Quartier de LA ROCHELLE en 2009***

*Le dénombrement sur ce quartier utilise les mêmes règles que celles définies sur le quartier de Marennes.*

**Tableau No 7**

**Les entreprises individuelles et sociétaires en 2009 (quartier de LR)**

Age	sans N° sanitaire				avec N° sanitaire				TOTAL
	CM1	CM2	CM1/CM2	ss total	CM1	CM2	CM1/CM2	ss total	
moins 50 ans	36	0	2	38	57	20	1	78	116
de 50 à 55 ans	9	0	0	9	7	9	0	16	25
plus de 55 ans	12	2	4	18	12	4	0	16	34
TOTAL Individuel	57	2	6	65	76	33	1	110	175
nb sociétés	1	0	0	1	37	14	4	55	56
nb total entreprises	58	2	6	66	113	47	5	165	231

**34% des individuels ont plus de 50 ans**

Cette année, à l'image de la relativement faible diminution du nombre de concessionnaires du quartier de La Rochelle, le nombre d'entreprises n'a que très peu diminué : -2,5% (soit 6 exploitations en moins).

Les entreprises à caractère sociétaire restent stables en nombre depuis 2006 (**56**)

## AU TOTAL SUR LE QUARTIER DE LA ROCHELLE

Pour le Bassin de La Rochelle le nombre total d'entreprises s'établit à :

**231** (175 + 56) entreprises conchylicoles

(Soit une diminution globale de 6 Entreprises en 2009)

En résumé nous pouvons retenir que le Littoral charentais regroupe en fin d'année 2009 :

**961 entreprises conchylicoles  
réunissant 1020 exploitants.**

La proportion de sociétés en constante évolution passe de 24,3% en 2008 à 28,7% en 2009 ;

Malgré les « secousses » subies par la filière ostréicole liées notamment aux mortalités le nombre de cessation d'activité entre 2008 et 2009 a été plus faible que d'habitude.

2,3% d'exploitations ont cessé leur activité en 2009 alors que sur les 2 années précédentes cette baisse était respectivement de 3,9% et 10,1%.

L'attente des ostréiculteurs qui ont différé leur départ est dans l'espoir d'une mortalité en baisse sur l'année 2010..... Néanmoins, beaucoup d'entreprises sont fragilisées avec des stocks en mer réduits et des possibilités d'achats d'huîtres à l'extérieur rares et chères... la campagne 2010/2011 va être cruciale pour l'économie de la filière.

### ✓ Les installations aidées de 2005 à 2009

#### Quelques chiffres concernant les Installations aidées

Les installations récentes de 2005 à 2009 sont caractérisées par les chiffres suivants (concernent les 2 Bassins Marennes et La Rochelle):

Tableau No 7

#### Installations aidées de 2005 à 2009

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Moyenne</b>
<b>Nbre d'install par an</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
<i>Dont HCF</i>	3 (25%)	8 (73%)	-	5 (38%)	3 (43%)	3,8 (42%)
<b>Coût moyen de l'Install</b>	<b>82 400</b>	<b>116 180</b>	<b>105 300</b>	<b>189 500</b>	<b>122 930</b>	<b>123 262</b>
<i>Dont HCF</i>	120 000	118 000	-	164 000	98 300	125 075
<i>Dont CF</i>	70 000	111 000	105 300	205 500	141 375	126 620
<b>Age moyen Install</b>	<b>26,8</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>29,7</b>	<b>27</b>	<b>27,5</b>
<i>Dont HCF</i>	28	33,5	-	28	30	29,9
<i>Dont CF</i>	26	28	20	30	24	25,6

HCF= Hors Cadre Familial

CF= Cadre Familial

(Ces chiffres sont basés sur les dossiers déposés à l'ADASEA)



Coût moyen de l'installation, âge moyen, viabilité après 5ans et plus.

Il ressort de cette étude que le parcours de transmission mis en place, fait aboutir des projets arrivés à maturité; de ce fait, que ce soit dans le cadre familial ou hors cadre familial, la viabilité de l'entreprise est l'atout majeur de ces projets. (96% de viabilité sur 140 installations)

Les quelques cas de cessations trouvent leur origine dans des raisons d'ordre familial ou personnel (séparation, reconversions professionnelles...).

### ✓ La conchyliculture au FEMININ :

La reconnaissance des femmes dans la filière conchylicole a longtemps été ignorée. La conjointe d'exploitant n'existait pas par elle-même mais seulement au travers du statut du mari.

Depuis 1997, la législation offre au conjoint la possibilité d'obtenir un statut à l'ENIM reconnaissant leur activité dans l'entreprise : c'est le statut de « conjoint collaborateur » : ce statut leur permet, par le biais d'une cotisation forfaitaire limitée, d'avoir certains avantages sociaux (congés maternité, retraite...).

Notons que depuis le 1/07/2007, la réglementation impose que tout actif familial sur l'exploitation ait un statut officiel reconnu ; pour tous les conjoints, un choix s'impose entre :

Le statut de conjoint collaborateur

Le statut de salarié

Ou le statut d'associé exploitant.

Beaucoup de situations se sont régularisées, notamment depuis cette obligation réglementaire

Le tableau 8 qui suit nous permet de visualiser l'évolution du nombre de conjoints ayant pris cette option selon les années et selon le quartier:

**Tableau 8**  
**Les conjoints collaborateurs à l'ENIM**

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Quartier Marennes-Oléron</b>											
Entrées	8	17	17	10	17	16	20	19	58	8	5
Sorties				2	5	4	8	10	4	2	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>42</b>	<b>50</b>	<b>62</b>	<b>74</b>	<b>86</b>	<b>95</b>	<b>149</b>	<b>155</b>	<b>160</b>
<b>Quartier La Rochelle</b>											
Entrées	2	1	4	2	3	1	4	3	21	6	2
Sorties				1		1		1		1	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>38</b>	<b>43</b>	<b>45</b>

Parmi, les 205 conjoints collaborateurs identifiés au niveau des deux quartiers, 164 concernent la conchyliculture et 41 la pêche.

Le statut de chef d'exploitation est choisi par les femmes soit en tant qu'associée au sein d'une société, soit en tant qu'exploitante individuelle.

Leur nombre est aujourd'hui en légère augmentation (+5) pour un total de 123 :

- Sur Marennes : 43 à titre individuel et 39 au sein d'une société (total 82)
- Sur La Rochelle : 29 à titre individuel et 12 au sein d'une société

Concernant leur entrée dans la Profession, notamment avec les aides, la proportion de femmes reste limitée mais sur des projets de bonne qualité.

Ainsi, sur les 10 dernières années, de 2000 à 2009, **22 projets d'installation sur 116** ont été déposés par des femmes (soit 19 %).

Ce choix fait par des femmes d'entrer dans une profession encore très physique et très masculine est en général basé sur une très forte motivation et correspond le plus souvent à un retour sur l'exploitation familiale parfois en association avec son conjoint.

Les nouvelles méthodes d'élevage et l'amélioration des équipements apportent un certain allègement des efforts physiques qui permet d'envisager le métier de manière un peu différente.

Il est à noter la bonne maîtrise qu'ont les femmes de toute la partie administrative et financière de l'exploitation.

La profession a probablement tout à gagner pour son évolution à tenir compte de l'approche féminine d'un métier qui reste encore trop individualiste.

La reconnaissance d'un statut pour les conjoints s'est accompagnée de la reconnaissance d'une formation spécifique : le BCCEAM (Brevet Conjoint Collaborateur d'Entreprise Artisanale Maritime). Aucun cycle de formation de ce type n'a été ouvert par le CFPPA en 2009.

#### **4. Le Point Info et les métiers de la pêche**

##### **✓ Recensement des métiers et des bateaux**

A l'instar de la filière cultures marines, le Point Info accompagne depuis 2008 l'activité de la pêche dans notre Région Poitou-Charentes.

Sollicité dans un premier temps (en 2008) pour faire le recensement de la flotte de pêche de notre littoral charentais, le Point info a repris la gestion des contrats bleus depuis le 01/07/2009 pour poursuivre sous une autre forme, par intégration aux missions du Point Info, la convention qui avait été signée entre l'ADASEA et la SIAC du 01/01/2008 au 30/06/2009.

En lien avec les OP et les groupements de gestion, le Point Info a mis en place un observatoire permettant de suivre au plus près l'évolution de la flotte de pêche.

- Evolution du nombre de bateaux – transmission – Plan Sortie de flotte.

La situation de crise que traverse la filière pêche (Quotas – Contrôles renforcés – manque de matelots) trouve son expression dans le bilan des mouvements enregistrés dans la profession.

Ainsi, la flotte qui comptait 284 bateaux recensés en Poitou-Charentes en 2008, n'en compte plus que 237 en 2009.

La répartition des bateaux sur les deux OP du département (From sud ouest (FSO) et OP de la cotinière (OP COT)) est détaillée dans le tableau qui suit :

### Dénombrement des bateaux.

Longueur	nombre total	Catégorie	FSO	OPCOT
plus de 25m	10	chalutier	8	0
		Fileyeur-ligneurs	2	0
20 à 25 m	14	chalutier	6	3
		Fileyeur-ligneurs	5	
16 à 20 m	13	chalutier	9	7
		Fileyeur-ligneurs	2	
10 à 16 m	15	chalutier	40	71
		Fileyeur-ligneurs	22	15
moins de 10m	16	chalutier	15	9
		Fileyeur-ligneurs	22	1
<b>total</b>			<b>131</b>	<b>106</b>

Cette situation est en constante évolution au gré des ventes, des reprises et des Plans de sortie de Flotte (PSF).

#### ✓ La transmission dans les métiers de la pêche.

- L'actualisation des informations de notre précédent rapport d'activité confirme les tendances observées depuis la crise du gasoil de 2007 :
  - Baisse du nombre de transactions sur les navires
  - Baisse du prix de l'occasion (baisse de 20% et plus)
  - Tendence confirmée chez les patrons proches de la retraite à engager leur navire dans un Plan de Sortie de Flotte
  - Depuis 2004, la disparition du système de financement « Sofipêche » bloque les perspectives de transmission ; à ce jour aucun outil financier n'est venu suppléer à cette disparition.

La transmission des entreprises est donc confrontée à un réel problème de financement ; des pistes de réflexion sont en cours d'étude : Création de holding avec des fonds provenant de l'ISF, mise en place de couveuse d'entreprise....

Il reste que le niveau d'indemnisation offert aux armateurs qui choisissent le Plan de Sortie de Flotte est suffisamment élevé pour ne pas hésiter à prendre cette solution radicale :

Ainsi sur les 35 navires inscrits au Plan de Sortie de Flotte 2009 l'indemnisation moyenne tout navire confondu s'élève à : **123 000 €**

(de 57 000 € pour un bateau de moins de 10m à 444 800 € pour un chalutier de 21m)

### **Transmissions identifiées et plan de sortie de flotte :**

L'analyse faite en lien avec le groupement de gestion et l'OP de la cotinière sur le devenir de la flottille de pêche nous donne les chiffres suivants :

Transmissions identifiées	=	16
Départ en retraite programmé	=	20
Cessation sans poursuite (PSF)	=	11

Sur La Rochelle, le bilan fait sur les 131 bateaux de From Sud-Ouest reste avec les mêmes tendances :

Transmission identifiée	=	3
Cessation sans poursuite (PSF)	=	15

Le démantèlement de la flotte de pêche reste donc préoccupante avec un nombre de navires qui passera probablement en deçà des 200 unités d'ici 2 ans.

Susciter des vocations pour entrer dans des activités qui restent très dures passera par la rénovation des navires mais aussi par une vision claire des possibilités de rentabilité.

Le rapport TANGUY de juin 2006 met l'accent sur:

- La prise en compte de la réalité du marché dès le débarquement et tout au long de la filière,
- Des stratégies de qualité (diversité – fraîcheur – produits « prêts à l'emploi » ...)
- La valorisation des co-produits
- L'organisation et la solidarité de la filière.

### ✓ **Les contrats bleus en 2009 :**

Les contrats bleus dont la mise en place s'est faite en Juin 2008 émanent d'une procédure qui tend à responsabiliser le pêcheur sur deux points majeurs :

1. La préservation de la ressource
  - i. mode de pêche plus sélectif
  - ii. meilleure valorisation de la pêche
  - iii. meilleure répartition des efforts de pêche
  - iv. partenariat pêcheur – scientifique (échantillonnage – embarquement d'observateurs)
2. La protection de l'environnement
  - i. Nettoyage de la mer
  - ii. Surveillance des zones protégées

### Les versements 2009 réalisés sur les contrats bleus 2008 :

Les mesures choisies par la grande majorité des professionnels ont été ciblées sur le mode de pêche plus sélectif concernant notamment la langoustine. Ainsi :

33 contrats bleus signés par les bateaux de La Cotinière ont permis le versement de **491 377 €**

Soit une moyenne de **14 890 €** par navire.

32 contrats signés sur La Rochelle ont reçus un versement total de **344 703 €**

Soit une moyenne de **10 772 €**

Depuis le 01/07/2009, le point info cultures marines a repris la gestion des dossiers en amont : Réunions préparatoires, instruction des dossiers et transfert à la structure porteuse le F2DP.

Le contrôle des engagements est réalisé par les deux Organisations de Producteurs du Département.

### Le dépôt des dossiers en 2009

La procédure a suivi son cours sur 2009 avec quelques modifications liées à la réglementation Européenne. En effet, la taille minimale concernant la pêche des différentes espèces (et notamment la langoustine) a été augmentée obligeant les pêcheurs sollicitant des contrats bleus à faire des efforts de sélectivité supplémentaires.

De nouvelles mesures adoptées par la DPMA (Direction des pêches) et la CEE ont ouvert la procédure au bateaux de taille plus modeste (Fileyeur – Ligneurs – Canneurs – Caseyeurs). Ces pêcheries polyvalentes représentent la majorité de la flotte de pêche de notre Région.

Ainsi, les mesures des contrats bleus en 2009 se sont adressées à un plus grand nombre de navires.

Les dossiers en cours représentent **88** demandes dont :

**36** navires sur La rochelle adhérents au Fromsudouest ou au From Bretagne

**52** navires sur Oléron adhérents à l'OP de la Cotinière.

Les mesures adoptées par le plus grand nombre se concentrent sur la diminution de l'effort de pêche.

La préservation de la ressource reste une préoccupation majeure des professionnels.

Un effort non négligeable a été maintenu sur la récupération des déchets (protection de l'environnement)

## **II Les interventions extérieures.**

La promotion des métiers de la mer est une des attributions dont est chargé le point info cultures marines et pêche. Les différentes interventions extérieures qui suivent ont participé à cet objectif :

### **1. La formation :**

Le Point Info est intervenu en 2009, comme les années précédentes, dans les cycles de formation « cultures marines » du CFPPA:

Autour du thème central qu'est la « transmission-installation », l'intervention du point info permet de mettre en perspective les projets et leur intégration dans l'environnement socio-économique. Démarche qualité et protection de l'environnement restent les sujets majeurs en lien avec la rentabilité économique des projets.

#### **✓ Au CFPPA de Bourcefranc :**

#### **-2 interventions en BPREAM**

Après une session 2008/2009 ayant réuni 10 candidats dont 6 projets d'installation de très bonne qualité, la session 2009/2010 s'ouvre avec 5 candidats et 4 projets d'installation dont 1 concerne une reconversion professionnelle de personne de plus de 40 ans.

Une intervention sur la réglementation en début de session est complétée par une rencontre au CFPPA avec chaque candidat pour jauger de la qualité de leur projet.

#### **- intervention en 240 h**

Ce stage reste le passage minimum obligatoire pour obtenir des concessions maritimes, mais cette formation est insuffisante par elle-même pour obtenir les aides de l'état pour l'installation ; elle doit alors être complétée par une formation initiale (CAPMC).

Le nombre de stagiaire reste insuffisant pour ouvrir une session par an.

Il n'y a pas eu d'ouverture de stage en 2009.

### **- Intervention en Stage 40 h (SPI)**

Le CFPPA confie à l'ADASEA le soin d'organiser le déroulement de ce stage.

Le stage 40 h est obligatoire pour tous les jeunes qui veulent s'installer en cultures marines avec les aides d'Etat. Un diagnostic préalable est organisé au « Point Info » pour s'assurer de l'éligibilité de leur projet aux aides d'Etat

L'aspect « réglementation » revêt ici une importance toute particulière : l'obtention des aides nécessite un respect scrupuleux d'une procédure précise.

La construction d'une étude prévisionnelle de faisabilité est le fil conducteur de ce stage où sont abordés tous les aspects juridiques économiques et financiers des projets.

Après une session 2008 avec de nombreux candidats (20), la session 2009 a réuni 11 stagiaires avec de très bons projets professionnels parfois complexes notamment en termes d'enjeu financier.

Malgré la mortalité des juvéniles des étés 2008 et 2009, 8 des 11 stagiaires ont déjà concrétisés leur projet.

#### **✓ Intervention en extérieur :**

Comme l'an passé, le point info a été sollicité par le Lycée Aquacole de la Lozère en voyage d'étude dans notre région avec les élèves de BTS 2 aquaculture pour intervenir sur la présentation des activités « cultures marines » en Poitou-Charentes et du contexte économique et social lié à ces activités.

Ils ont pu prendre connaissance du système d'accompagnement des projets d'installation (notamment hors cadre familial) avec visite d'une exploitation en phase de transmission.

#### **✓ Au Lycée du Littoral et de la mer de Bourcefranc:**

Aux formations habituellement proposées par le Lycée (BEP et BAC pro aquacole et cultures marines – BTS Aquacole) vient s'ajouter en lien avec l'Université de La Rochelle une Licence Professionnelle AGDE (Aquaculture et Gestion Durable de son Environnement).

L'ouverture de cette branche universitaire est un nouvel espace offert aux étudiants pour concrétiser leurs projets professionnels ou compléter leur formation. Issus en majorité d'une formation en BTS aqua, ils se tournent majoritairement vers environnement et qualité voire la recherche ou même la création ou reprise d'exploitation.

1 intervention en LUP AGDE.

Ces interventions sont l'occasion de rappeler aux jeunes les possibilités d'avenir offertes par la filière et l'ensemble du dispositif d'accompagnement mis en place pour les accueillir.

L'effectif des élèves du lycée de Bourcefranc ayant pris une orientation aquacole reste relativement stable mais sans atteindre l'effectif maximum de chacun des cycles ; cette année a vu naître le nouveau parcours de formation professionnelle qui mène au Bac pro en 3 ans.

Les formations BEPA Aquacole et BEPMC disparaissent au profit d'une formation répartie sur 3 années : 2<sup>nde</sup> Pro, 1<sup>ère</sup> Pro et Terminale Pro dans les deux sections aquacoles et cultures marines.

L'année scolaire 2009/2010 est une année transitoire pour les BEPA et BEPMC 2<sup>nde</sup> année.

Ainsi, l'année scolaire a vu ses effectifs répartis de la manière suivante :

<b>Classes / effectifs</b>	<b>2<sup>nde</sup></b>	<b>1<sup>ère</sup></b>	<b>Terminale</b>
Aquaculture Professionnelle	16	12	7
Cultures Marines Professionnelle	7	9 (apprentissage)	11 (appr.)
BEPA Aquaculture			14
BEP Cultures Marines			8
<b>BTSA Aquaculture 1<sup>ère</sup> année</b> :	26		
<b>BTSA Aquaculture 2<sup>ème</sup> année</b> :	18		

L'année 2009/2010 a été plutôt bonne pour les sections Aquacoles notamment pour le BTSA qui a fait le plein de recrutement ; les sections « cultures marines restent à un niveau de remplissage relativement bas.

✓ **Au Lycée maritime de La Rochelle:**

**220** élèves sont répartis dans les différents cursus qui vont du CAP AU BAC PRO.

A orientation spécifiquement maritime, le lycée forme des jeunes aux métiers de la pêche (matelot – mécanicien) et des cultures marines (ostréiculture – mytiliculture).

Le Point Info a animé une journée sur le thème des métiers avec pour thème le parrainage et la transmission des entreprises de cultures marines. La participation d'un jeune ayant repris une entreprise a permis aux élèves d'être sensibilisés sur les différentes étapes et les accompagnements qui leurs sont proposés.

**2. Participation ou animation de journées évènementielles ou de travail technique :**

- Participation au Salon conchylicole de La Tremblade.

Le salon ostréicole de La Tremblade a une notoriété qui n'est plus à démontrer. La présence du Point Info sur le stand du Lycée permet d'initier de nouveaux contacts.

- Participation aux conseils de centre du CFPPA:

Le Point Info est associé aux réflexions mener au sein de cette instance. La gestion au plus près du terrain des besoins de formation reste une préoccupation majeure.

- Participation aux comités techniques du CREEA :

Le suivi des observations et des travaux du CREEA assure au Point Info la connaissance des problématiques et évolutions techniques de la filière conchylicole.

- Présence du Point Info à la journée organisée par le pôle emploi de Marennes-Oléron pour le recrutement du personnel nécessaire pour le travail de fin d'année dans les établissements ostréicoles.
- Participation aux comités techniques du F2DP (organisme porteur des contrats bleus) pour leur mise en œuvre.
- Animation des réunions d'informations avec les OP et groupements de gestion sur l'évolution des contrats bleus à la pêche.
- Réunions techniques avec la DPMA et le CNC pour la nouvelle organisation du parcours à l'installation des jeunes chefs d'exploitation en cultures marines.

### **III La réglementation et ses évolutions**

#### **1 L'instrument financier Européen : le F E P (Fonds Européen pour la pêche et l'aquaculture)**

L'enveloppe financière du FEP (mis en place par le Règlement 1198/2006) représente un montant de 181,8 millions d'euros pour la France.

Cette enveloppe est répartie en cinq axes d'interventions prioritaires :

- Axe 1** : Mesures concernant l'adaptation de la flotte de pêche communautaire (~ 54 millions)
- Axe 2** : Mesures concernant l'aquaculture, la pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture (~ 54 millions)
- Axe 3** : Mesures d'intérêt commun (actions collectives – OP - protection faune et flore – ports de pêche – sites de débarquement – nouveaux marchés – promotion – projets pilotes (~ 69 millions)
- Axe 4 mesure 44** : Développement durable des zones de pêche. (~2.7 millions)
- Axe 5 mesure 50** : assistance technique (~2.7 millions).

L'enveloppe régionale prévisionnelle affectée à la Région Poitou-Charentes s'élève à :  
**6,5 millions d'euros.**

L'activation de ces fonds Européens par le dépôt de projets éligibles a débuté en 2008.

Le point info cultures marines mis en place depuis 2001 par la Section Régionale Conchylicole reçoit le soutien de la Région et obtient un cofinancement Européen du FEP (à hauteur de 50% de ses coûts). Le financement du FEP est sollicité sur l'AXE 3 mesure 37 (actions collectives).

Le Pays de Marennes-Oléron a été retenu pour la mise en place dans le cadre de l'Axe 4 du FEP d'un projet de développement durable des zones de pêche. L'enveloppe réservée à cet effet est de 500 000 €. L'application est en attente de la validation des fiches « action ».

#### **2 La modification du décret « cultures marines » :**

La modification du décret fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines a été publié le 29/10/2009. Les circulaires d'application sont en attente.

Le texte privilégie, notamment, l'installation des jeunes tout en augmentant les exigences de capacité professionnelle. Un niveau IV sera exigé de tout candidat né après le 01/01/1986 sollicitant des concessions maritimes (un niveau V suffisait auparavant).

Il donne une possibilité aux SRC d'accéder au DPM (durée 5 ans maxi) pour installer des jeunes ou restructurer des parcs.

### **3 L'adaptation du décret « Installation des jeunes chefs d'exploitations de cultures marines » :**

La procédure d'accès aux aides à l'installation a été profondément changée pour les Agriculteurs. Un ensemble de texte (Décrets, arrêtés, circulaires) a été signé en tout début d'année 2009.

Ces nouveaux textes privilégient un parcours de professionnalisation personnalisé pour chaque porteur de projet sollicitant les aides à l'installation.

La création d'un Comité Départemental à l'Installation (CDI) est chargé de la mise en œuvre du parcours à l'installation porté par deux structures : le point info installation et le centre d'élaboration du Parcours Professionnel Personnalisé.

La complexité du système agricole n'a pas reçu l'approbation de la filière cultures marines.

Les porteurs de projets conchylicoles resteront avec un système simplifié s'intégrant dans l'accompagnement des projets tel qu'il se déroule aujourd'hui. Les points info conchylicoles répartis sur le littoral resteront les promoteurs de la procédure.

Pour l'année 2009 au cours d'une réunion informelle (le 05/01/2009), la DGAAT (bureau de l'installation et de la modernisation représentée par Annette Mackie) en accord avec la DPMA (représentée par Pierre Hustache) et les professionnels (Président du CNC Goulven Brest) ont arrêté le principe d'un statut qui dans l'attente du nouveau décret. Une circulaire transitoire est attendue. Le décret de 1999 continue donc à s'appliquer jusqu'à nouvel ordre.

# **BILAN ET PERSPECTIVES**

## **1. BILAN de l'année 2009**

### ✓ **Sur le plan de la production du Bassin :**

L'année 2009 a de nouveau enregistré des pertes conséquentes sur les juvéniles d'une ampleur équivalente à celle de 2008.

Néanmoins, les huîtres adultes ont plutôt mieux résistés avec une bonne qualité de chair.

Les cours se sont plutôt bien tenus offrant un répit aux trésoreries exsangues.

Un manque d'huîtres se profile en 2010 mais sera plus important sur les campagnes 2011 et 2012.

Les huîtres d'élevage risquent d'être rares et chères pour ces prochaines périodes.

L'IFREMER en lien avec les éclosoeurs et les professionnels travaillent à l'obtention de souches d'huîtres résistantes à la maladie.

Une sortie de crise pourrait alors s'annoncer à l'horizon 2015. Il faut donc aider les entreprises à passer les prochaines années dans les moins mauvaises conditions de rentabilité.

Des enjeux socioéconomiques majeurs se jouent aujourd'hui dans tous les bassins conchylicoles français. L'appui de l'Administration sera ici fondamental.

### ✓ **La transmission et l'installation en conchyliculture.**

Malgré cette situation de crise, l'installation des jeunes reste une priorité des professionnels.

Le soutien et l'accompagnement des projets prend ici toute son importance ; bien que, du fait des circonstances, les prévisions économiques indispensables soient un peu plus aléatoires, la mortalité des huîtres juvéniles sont pris en compte dans les plan de production (à hauteur de 80%).

Les projets de transmission se font avec une baisse du coût des reprises du fait du risque de mortalités sur les stocks et d'une valeur des parcs plus faible.

Les vocations restent très peu nombreuses et le nombre d'entreprises conchylicoles continue sa baisse inexorablement.

### ✓ **La mise en place de bonnes pratiques aqua-environnementales :**

La réinitialisation des contrats environnementaux sur les marais salés n'a pas été d'actualité en 2009.

L'axe 2 du FEP n'a pas encore trouvé son expression dans la filière conchylicole.

### ✓ **La filière pêche.**

La politique de la pêche se tourne plus vers une restriction des efforts de pêche, une préservation de la ressource et la protection de l'environnement. Ces efforts se concrétisent par la rémunération de mesures au sein de contrats « bleus » auxquels 88 navires ont adhéré.

L'Etat accompagne financièrement la cessation d'activité des navires avec des Plans de Sortie Flotte très rémunérateurs alors que l'accompagnement financier des installations est limité (prime à la reprise offerte par la Région) et que les sources de financement restent à inventer depuis la disparition des Sofipêches. Néanmoins, des pistes sont en cours de formalisation (holding fiancés par ISF – Couveuses..).

## **2. Les PERSPECTIVES :**

### ✓ **Implication plus forte des professionnels**

L'aménagement du territoire ne prend sa signification que par les hommes qui y sont présents et actifs. La transmission aux générations montantes des entreprises et des « savoir faire » sont une composante essentielle de cette vitalité territoriale.

Les actions menées par «le Point Info cultures marines » sont destinées à dynamiser la filière professionnelle dans ce sens.

La nomination en 2008 de correspondants locaux choisis par la SRC au sein des professionnels doit donner corps à ces actions par des acteurs de terrain. Le Répertoire Départ – Installation (RDI) restera l'outil de gestion qui mesurera l'évolution des choses et leur impact sur le territoire.

### ✓ **Schéma aquacole et mise un en place d'un suivi cartographique.**

Le schéma aquacole initié en 2007 par la DRAM reste aujourd'hui en attente de diagnostics environnementaux de la DIREN.

Cet outil cartographique qui avait pour ambition de suivre l'évolution du marais salé se proposait d'y intégrer le suivi des entreprises.

Une visualisation géographique de l'emprise des entreprises actives sur le Littoral charentais, notamment dans le marais, assurerait un meilleur suivi de l'occupation du territoire.

2008 et 2009 n'ont vu aucune avancée sur ce sujet.

Le diagnostic de la DIREN n'a toujours pas été livré.

### ✓ **Extension du Point Info à la pêche.**

Depuis la fin de la convention SIAC-ADASEA, le Point Info a repris la gestion des contrats bleus pour le dernier semestre de 2009. L'ouverture de ces contrats aux petits bateaux leur permet d'envisager une pêche plus respectueuse de la ressource et de l'environnement grâce aux compensations financières offertes ; il reste malheureusement encore des difficultés techniques à surmonter pour pouvoir faire bénéficier le plus grand nombre de cette procédure.

Le recensement et le suivi de la flotte de pêche (transmission-installation) reste à formaliser de manière plus efficace en lien avec les OP, les groupements de gestion et les Affaires Maritimes.

## **Devenir du Point Info en 2010**

Une restructuration des services de l'ADASEA transformé en ODASEA au sein de la Chambre d'Agriculture amène à une modification du système de fonctionnement actuel.

Un partage des tâches entre l'ODASEA et la SRC est en cours de réflexion.

L'objectif est de maintenir au mieux le service rendu aux professionnels et notamment aux jeunes qui souhaitent entrer dans les filières maritimes.